

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

PROCÈS-VERBAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2021

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Lotbinière, tenue le **9 septembre 2021** à 19 h 00.

PERSONNES PRÉSENTES :

Siège #1 - Monsieur Pierre Lemay
Siège #2 - Monsieur Sylvain Pillenière
Siège #4 - Monsieur Michel Landry
Siège #5 - Monsieur Guy Durand
Siège #6 - Monsieur Gérald Lemay

PERSONNE(S) ABSENTE(S) :

Siège #3 - Monsieur Philippe Jean

Formant quorum, sous la présidence de monsieur Jean Bergeron, maire.

Madame Sandra Bélanger, directrice générale & secrétaire-trésorière, participe à la rencontre à titre de secrétaire-trésorière.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

275-09-2021

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sylvain Pillenière
Appuyé par Michel Landry

Et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

1 - OUVERTURE DE SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - SUJETS À DISCUTER

3.1 - Demande d'aide financière / Programme d'Aide à la Voirie Locale (PAVL) - Volet Accélération

3.2 - Avis de motion et dépôt du projet 1 / REG 293-2021 dont le sujet est « Rémunération lors des élections et référendums municipaux »

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - SUJETS À DISCUTER

276-09-2021

3.1 - Demande d'aide financière / Programme d'Aide à la Voirie Locale (PAVL) - Volet Accélération

Attendu que la municipalité de Lotbinière a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'Aide à la Voirie Locale (PAVL);

Attendu que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant les routes locales 1 et/ou 2, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Attendu que la municipalité de Lotbinière s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

Attendu que la municipalité de Lotbinière choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option « L'estimation détaillée du coût des travaux »;

Attendu que la chargée de projet de la municipalité, Mme Sandra Bélanger, directrice générale agit à titre de représentante;

Attendu qu'elle sera accompagnée de la FQM-Ingénierie, dont la résolution 162-06-2020 autorise la représentation et signature au dossier;

Il est proposé par Guy Durand

Appuyé par Sylvain Pillenière

Que, le Conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

277-09-2021

3.2 - Avis de motion et dépôt du projet 1 / REG 293-2021 dont le sujet est « Rémunération lors des élections et référendums municipaux »

Avis de motion et dépôt du projet 1 est donné par Michel Landry;

Que, ce projet dont le sujet est « Rémunération lors des élections et référendums municipaux » permettant d'édicter les règles en sujet des salaires à convenir durant la période électorales et subséquentes;

Que, les taux et modalités sont ceux déterminés en date du 1 mai 2021 par le directeur général des élections;

Que, demande de dispense de lecture est faite, tous ayant reçu copie dudit projet 1 du règlement;

Que, le projet du REG 293-2021 soit disponible sur le site Internet de la municipalité pour consultation par le public.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

278-09-2021

5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Pierre Lemay

Et résolu unanimement de lever la présente séance à 19 h 06.

Constat

Par sa signature, le Maire, reconnaît qu'il approuve chacune des résolutions et conséquemment, renonce à l'exercice de son droit de veto.

Jean Bergeron
Maire

Sandra Bélanger
Directrice générale & secrétaire-trésorière

FIN DU PROCÈS-VERBAL